

## FICHE AMENDEMENT

### Proposition d'amendement à l'Article : Art III-162

Déposée par Mme SIGMUND, M. BRIESCH et M. FRERICHS

Qualité : Observateurs

---

#### Compléter comme suit les par. 2 et 3 de l'Art. III-162 (ex-article 19):

2. À cette fin, la loi ou la loi-cadre européenne établit les mesures relatives à un système européen commun d'asile comportant:

- a) un statut uniforme d'asile en faveur de ressortissants de pays tiers, valable dans toute l'Union,
- b) un statut uniforme de protection subsidiaire pour les ressortissants des pays tiers qui, sans obtenir l'asile européen, ont besoin d'une protection internationale,
- c) un système commun visant une protection temporaire des personnes déplacées en cas d'afflux massif;
- d) des procédures communes pour l'octroi et le retrait du statut uniforme d'asile ou de protection subsidiaire;
- e) des critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile ou de protection subsidiaire,
- f) des normes concernant les conditions d'accueil des demandeurs d'asile ou de protection subsidiaire,
- g) le partenariat et la coopération avec des pays tiers en vue de gérer les flux de personnes demandant l'asile ou une protection subsidiaire ou temporaire.

*La loi ou la loi-cadre européenne est adoptée après consultation du Comité économique et social\*.*

3. Au cas où un ou plusieurs États membres se trouvent dans une situation d'urgence caractérisée par un afflux soudain de ressortissants de pays tiers, le Conseil, sur proposition de la Commission, peut adopter des règlements ou décisions européens comportant des mesures provisoires au profit du ou des États membres concernés. Il statue après consultation du Parlement européen *et du Comité économique et social.*

---

#### Explication:

The active role of the European Economic and Social Committee, and its expertise, on common asylum and immigration policies has been widely acknowledged. Freedom of movement, family reunion, integration of third-country residents are all key areas of core EESC activity. In providing for compulsory consultation of the EESC, this article would bring recognition of the important contribution it makes to European policies in this field.

---

\* Le Comité réitère l'amendement qu'il a transmis à la Convention en décembre dernier que son nom soit changé en "Conseil économique et social européen".